Rapport Oxfam France – Banques : des engagements climat à prendre au 4ème degré

Commentaire des banques

21.10.2020

Dans un contexte de faible transparence de l'ensemble des financements et investissements des banques françaises, Oxfam France a souhaité informer les banques de son rapport. Elle leur a transmis la méthodologie utilisée début septembre 2020, puis leur a adressé les résultats en les invitant à soumettre une réaction officielle. Les commentaires reçus de la part des banques ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent ci-dessous :

Réponse du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel prend acte de l'analyse publiée et confirme ses engagements de respecter l'alignement de ses activités d'investissements et de crédits avec les Accords de Paris.

Position Groupe BPCE sur le rapport Banque et Climat Oxfam d'octobre 2020

Le 19 octobre 2020,

Le Groupe BPCE est extrêmement attentif à l'impact de son activité en matière sociale et environnementale et conteste les constats de Oxfam France. Votre rapport présente une vision subjective et inexacte des activités du Groupe BPCE en France et à l'international, et omet de mentionner et de valoriser les actions favorables au climat menées par le Groupe.

Une étude difficilement auditable

La méthodologie d'analyse d'empreinte carbone est très peu détaillée et nous ne parvenons pas à retrouver les périmètres sectoriels analysés indiqués dans le rapport, ni les émissions induites auquel il aboutit en l'absence de précisions suffisantes sur le mode opératoire.

En particulier, la part du secteur de l'énergie dans les émissions de la banque semble surestimée dans votre analyse. **Le secteur de l'énergie représente en effet 11% des exposition du Groupe BPCE** sur le segment entreprise[1] (et 13% si l'on retranche le secteur financier comme dans votre étude). Même avec un taux d'émission

[1] https://labrador.cld.bz/BPCE-Rapport-sur-les-risques-Pilier-III-2019/90/

plus élevé que les autres secteurs, la part de 51% de l'empreinte carbone associée à l'énergie indiquée dans le rapport nous semble donc très surestimée.

Par ailleurs, il apparait que votre étude **sous-estime très largement les émissions de GES économisées par les activités du Groupe BPCE**. Dans le cadre de la mise en place du Green Weighting Factor, nous avons mené des travaux avec Carbone 4 pour estimer le Carbon Impact Ration (CIR) de chacun de nos emprunteurs. Le CIR est le ratio des émissions économisées par les émissions induites pour un client donné. D'après nos calculs, le CIR moyen de nos expositions notées par Carbone 4 Finance (qui représentent 80% de nos financements non dédiés sur le périmètre du GWF) est de 0.585. En appliquant ce CIR moyen aux émissions induites indiquées dans votre étude**, les émissions économisées attribuables au portefeuille de financement de BPCE devrait être de 220 mTeqCO2, soit presque dix fois plus que les émissions économisées que vous indiquez. Nous sommes donc en désaccord avec les proportions émissions induites/ émissions évitées que vous décrivez.**

Le diagnostic sur la température de réchauffement du portefeuille s'établit à une fourchette de température entre 3C à 4C qui semble une estimation plausible, même si le groupe ne dispose pas encore des moyens de réaliser cette analyse sur tout notre bilan. Nous souhaitons souligner que notre affilié Mirova a évalué la température de réchauffement de l'indice CAC 40 à 5,2C pour la période analysée par votre étude : la trajectoire du portefeuille de financement de BPCE, largement exposé à l'économie française, est donc extrêmement dépendant de la manière dont l'économie dans son ensemble réalise la transition.

Une politique forte d'exclusion du charbon thermique

Le Groupe BPCE est résolument engagé dans la lutte contre le changement climatique dans ses activités et dans son fonctionnement propre. Dans le cadre de nos activités de financement et d'investissement, des **politiques de risques ont été mises en place dans les secteurs sensibles** pour l'ensemble du groupe, incluant des critères ESG, et plus particulièrement une évaluation du risque climatique dans ses composantes risque physique et risque de transition.

Natixis a en particulier abaissé **son seuil d'exclusion charbon à 25%, seuil parmi les plus bas du marché. Les encours résiduels en projets de centrales électriques au charbon sont de 118mEUR à fin 2019, soit un montant divisé par plus de 4 par rapport à 2015 qui démontre un véritable effort de désengagement de ce secteur dont nous pensons qu'il ne pourra pas réaliser la transition**. Depuis plusieurs années, les encours portés sur les mines de charbon thermique sont nuls. La part des encours charbon sur le total des encours de financement aux entreprises est à un niveau extrêmement faible de **0.11%** pour le Groupe BPCE.

Natixis a en outre mis en œuvre les engagements de la place financière de Paris du 2 juillet 2019, en **se dotant en mai 2020 d'une stratégie et d'un calendrier de sortie du charbon thermique, avec un engagement de sortie définitive en 2030 pour l'Europe et l'OCDE et de 2040 pour le reste du monde**. Natixis s'est également engagée à ne plus soutenir le financement des sociétés développant de nouvelles capacités charbon.

Nous avons par ailleurs indiqué en mai 2020 cesser le financement des activités d'exploration et de production des pétroles et gaz de schiste.

Un soutien affirmé aux énergies renouvelables et aux Green Bonds

Le Groupe BPCE est depuis plus de 25 ans un acteur majeur du financement des énergies renouvelables en France et dans le monde.

Pour le Groupe BPCE, les encours globaux de financement d'énergies renouvelables et de la transition énergétique dans les bâtiments atteint un **encours de 9,8 Md EUR** encours en 2019, pour un objectif cible de 10 Md EUR à la fin du plan stratégique TEC2020 (période 2017 à 2020).

En parallèle, la puissance installée par an a été multipliée par plus de 5x, passant de 1,4GW en 2015 à 7,8GW en 2019.

Natixis est par ailleurs un acteur majeur de l'arrangement de Green Bonds et se situe ainsi comme 3e acteur mondial de l'origination de Green Bonds en euros sur la période 2000-2020.

<u>Une stratégie de transition pilotée par un outil ambitieux</u>

Plus largement, au-delà des exclusions mises en place pour les industries qui ne peuvent pas assurer la transition (charbon, sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole arctique), le Groupe BPCE est convaincu que l'action la plus efficace pour financer la transition énergétique et contribuer à l'objectif des accords de Paris réside dans l'accompagnement de la transition des entreprises clientes.

Plus particulièrement, pour conduire sa transition, Natixis est la seule banque au monde à avoir mis en place un outil comme le Green Weighting Factor qui permet d'allouer le capital interne en prenant en compte l'impact climatique de chacun de ses financements.

Tout financement « vert » accordé par la Banque de Grande Clientèle de Natixis se voit, depuis septembre 2019, attribuer un bonus, tandis que tout financement « brun » voit sa profitabilité réduite.

Au-delà de la dynamique d'incitation au verdissement du bilan, le Green Weighting Factor est un outil qui nous permet d'anticiper les potentielles évolutions réglementaires à venir.

Le Groupe vise une trajectoire de ses financements cohérente avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et orientera son prochain plan stratégique, qui sera dévoilé en juin 2021, dans cette voie.

Droit de réponse de La Banque Postale au rapport d'Oxfam sur le chiffrage de son empreinte carbone.

L**a Banque Postale** partage l'ambition d'OXFAM de mobiliser tous les acteurs économiques, les pouvoirs publics et la société civile autour des enjeux climatiques mais souligne, que les travaux de chiffrage de l'empreinte carbone de La Banque Postale réalisés par OXFAM et Carbone 4, devraient prendre en considérations les éléments suivants :

- Ces travaux s'appuient sur les données publiques à fin 2018 déjà en partie obsolètes car La Banque Postale poursuit activement sa transformation en faveur de la transition énergétique. La Banque Postale se tient à la disposition d'OXFAM pour être s'associé plus étroitement à des travaux à partir de données plus récentes.

- La Banque Postale n'a pas d'a priori sur la méthode utilisée par OXFAM mais n'est pas en mesure de l'évaluer faute de connaitre les paramètres qui la sous-tendent.

- Notamment il n'est pas précisé comment les engagements sectoriels des banques sont convertis en émissions de Co2. Or le rapport indique, pour La Banque Postale, que 14,62% des émissions liées aux crédits entreprises proviennent du secteur du transport, secteur carbo-intensif. Or l'exposition principale de La Banque Postale au secteur du transport concerne sa maison mère La Poste, qui a mis en œuvre une stratégie exemplaire en matière de réduction de ses émissions dans le cadre d'une trajectoire certifiée SBT.

- En matière de stratégie, La Banque Postale est engagée depuis 2017, au sein du groupe La Poste sur une trajectoire de réduction d'émissions de Co2, s'appuyant sur les travaux menés par la « Science Based Targets Initiative » et vise une trajectoire certifiée de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformes aux objectifs de l'Accord de Paris dès 2021.

- Par ailleurs, La Banque Postale, a intégré dès sa création une stratégie « bas carbone », aussi bien en termes de financement que d'investissement dans les entreprises. La BFI de La Banque Postale proscrit ainsi tout financement de projets d'énergies fossiles et finance exclusivement des projets EnR.

- Dans la gestion d'actifs, la filiale LBP AM est pionnière dans une stratégie bas-carbone : elle mesure l'intensité carbone de ses fonds et publie un rapport LTE relatif à la loi de "Transition énergétique pour la croissance verte". Elle a mis en place une politique d'exclusion du charbon qui a permis de faire passer son exposition au charbon, déjà très faible, de 2 milliards fin 2018, à 980 millions fin 2019, sur 232 milliards d'actifs.

- Enfin, pour l'ensemble de ses activités bancaires, La Banque Postale s'est engagée à sortir définitivement du charbon thermique d'ici 2030, du pétrole et du gaz d'ici 2040. En septembre 2020, elle s'est fixé un objectif de zéro émission nette à l'horizon de 2040 sur l'ensemble de ses activités bancaires, soit 10 ans avant la date limite fixée par l'accord de Paris.

SOCIETE GENERALE

Département Responsabilité Sociale
d'Entreprise

Monsieur Alexandre Poidatz
Chargé de plaidoyer « Financement de la transition énergétique »
Oxfam France

Paris, le 19 octobre 2020

Monsieur,

Vous nous avez transmis des éléments concernant la publication prochaine d'un nouveau rapport d'Oxfam sur les banques et le climat et l'évaluation de l'empreinte carbone de Société Générale y figurant.

Les données publiées dans le rapport, basées sur une extrapolation de l'empreinte économique sectorielle des banques datant de fin 2017, ne reflètent pas les efforts significatifs engagés en matière de transition écologique ces dernières années par les banques et les entreprises qu'elles accompagnent. Un euro financé ou investi dans un secteur donné n'a en effet pas le même impact carbone selon les critères RSE appliqués par la banque et l'entreprise.

L'alignement progressif des activités économiques avec des trajectoires permettant la limitation du réchauffement climatique est un enjeu crucial qui mérite le recours à des approches transparentes pour mesurer et piloter les impacts. C'est le sens des efforts engagés par cinq banques européennes dont Société Générale (dans la cadre de l'accord de Katowice) qui viennent d'aboutir à la définition d'une méthodologie robuste et applicable à tous les acteurs bancaires (cf. création d'un outil de mesure des portefeuilles de crédit *open source* basé sur la méthodologie PACTA for Banks du Think tank 2 Degrees Investing Initiative).

Cette méthodologie offre l'avantage d'une approche dynamique et sectorielle adaptée au niveau actuel de disponibilité des données climatiques des entreprises. Le secteur financier intervenant en support d'une économie encore très largement carbonée, il n'est pas surprenant que le scope 3 d'une banque à vocation universelle puisse encore paraître important. La question est plutôt d'évaluer la capacité de l'établissement à réorienter ses portefeuilles à un rythme acceptable au regard des scénarios climatiques, et à le faire en aidant la transition énergétique de ses clients les plus carbonés.

Compte-tenu des avancées réalisées ces dernières années, le secteur bancaire français est incontestablement reconnu comme un *leader* dans la finance verte, notamment par les agences de notation extra-financières. Société Générale est activement engagée en faveur de la transition écologique volontariste et annonce régulièrement de nouvelles mesures pour 1/ réduire son exposition aux secteurs les plus émetteurs et 2/ soutenir le développement des énergies renouvelables.

En juillet dernier nous avons ainsi durci notre politique sur le charbon thermique parmi les plus strictes du secteur bancaire pour assurer notre retrait de l'industrie du charbon en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde. Nous avons également annoncé un nouvel objectif de contribution à la transition énergétique à hauteur de 120 milliards d'euros entre 2019 et 2023.

Il s'agit de continuer à enrichir nos engagements RSE en lien avec les enjeux collectifs et les attentes de nos parties prenantes. Suivant la méthodologie PACTA, et en réponse à l'engagement de Société Générale dans le cadre du *Collective commitment for climate action* des Principles for Responsible Banking, nous allons publier des objectifs d'alignement de nos portefeuilles, secteur par secteur. Ils engloberont nos engagements existants sur le secteur du charbon thermique et incluront notamment le suivi de la réduction du portefeuille crédit pétrole et gaz.

Bien sincères salutations,

Le département RSE

Société Générale – SEGL/RSE
189 rue d'Aubervilliers
75886 Paris cedex 18
France

Tél: +33 (0)1 56 37 37 03
Fax: +33 (0)1 42 14 97 18

www.societegenerale.com

Société Générale
Société Anonyme au capital de:
1 066 714 367,50 EUR
552 120 222 R.C.S. Paris

Droit de réponse Crédit Agricole au rapport d'Oxfam sur son rapport 2020
20.10.2020

Le nouveau rapport d'Oxfam entend, comme celui de l'an passé, chiffrer l'empreinte carbone des banques françaises dont celle du Crédit Agricole.
Il comporte également de nouveaux éléments tels que : l'attribution d'une « température de la banque », la répartition sectorielle de l'empreinte carbone des portefeuilles crédit, et la détermination de l'empreinte carbone du portefeuille crédits dans les secteurs pétrole et gaz.

En dépit du changement dans la méthodologie qu'Oxfam utilise cette année pour calculer l'empreinte carbone des banques, les conclusions auxquelles le rapport aboutit restent fondées selon nous sur des bases scientifiquement erronées. En effet l'approche de Carbon Impact Analytics de Carbone 4, à l'instar de celle de PCAF utilisée l'an passé, reste une méthodologie « bottom-up » qui ne tient pas compte des ordres de grandeur réels de l'économie mondiale.

Le chiffrage de l'empreinte carbone du Crédit Agricole avancé pour l'année 2017 – 723 millions de tonnes de GES – (vs 585 millions de tonnes de GES pour l'année 2018 selon le rapport de l'an passé), est selon nous fondamentalement faux car un tel niveau correspondrait en effet à un poids de l'ordre de plusieurs fois les émissions carbone françaises, très largement supérieur au poids réel de Crédit Agricole dans l'économie française (si l'on sommait l'empreinte carbone de toutes les banques selon cette méthodologie, on aboutirait à un chiffrage correspondant à plusieurs fois les émissions mondiales).

Comme indiqué dans notre droit de réponse de l'an passé, nous avons développé en partenariat avec l'Ademe, Paris IX, et Polytechnique, une approche méthodologique soucieuse de comptabiliser l'enjeu carbone de nos activités.
Mais cette méthodologie est également soucieuse de respecter les ordres de grandeur de l'économie mondiale. Notre approche méthodologique (P9xCA) fait en effet correspondre, par construction, la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales. L'ordre de grandeur ainsi calculé est cohérent avec la part de marché du Groupe dans le financement de l'économie.

Conscient de l'importance de l'enjeu que représente l'empreinte carbone pour les acteurs financiers, Crédit Agricole a mis en œuvre dès 2011 une approche de quantification de cet enjeu avec l'aide d'une chaire de recherche universitaire multidisciplinaire associant l'université de Paris IX et l'Ecole Polytechnique. Cette approche scientifique est totalement conforme aux préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), l'Association Bilan Carbone (ABC) et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, le Guide sectoriel pour le secteur financier recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

C'est cette approche qui est déployée par Crédit Agricole au travers de la méthode P9XCA et sur laquelle le Groupe a régulièrement communiqué dans le passé dans un souci de transparence. Il est à noter que, développée dans le cadre d'un projet de recherche universitaire, cette méthode est open source. L'ensemble des hypothèses et conventions ont été publiés.

La mise en œuvre de P9XCA sur les encours de financements et investissement du Groupe Crédit Agricole aboutit à une quantification de l'enjeu carbone de l'ordre de 138 millions de tonnes de GES en 2019 (Déclaration de performance extra-financière 2019, https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/182041, page 71).

L'ordre de grandeur ainsi calculé est cohérent avec la part de marché réelle du Groupe dans le financement de l'économie, ce qui n'est pas le cas du chiffrage de 723 millions de tonnes de GES avancé par le rapport d'Oxfam.

Il nous paraît important de souligner à ce sujet que la méthodologie utilisée par Crédit Agricole fait correspondre, par construction, la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales alors que la méthodologie utilisée par l'étude d'Oxfam n'est pas limitée par les émissions réellement constatées. Par des comptages multiples entre acteurs, secteurs et produits financiers, la méthode utilisée par Oxfam attribue aux acteurs financiers plusieurs fois les mêmes émissions de GES. Ce comptage multiple nous semble être de l'ordre de 4 à 5 fois les émissions mondiales avec le biais constaté sur le chiffrage avancé pour Crédit Agricole par le rapport.

Concernant la température que vous imputez aux activités de la banque (une fourchette « entre 4 et 5°C »), au-delà des interrogations méthodologiques liées à ce résultat, nous considérons qu'un ordre de grandeur fondamentalement faux pour les émissions de GES ne peut pas conduire à une température juste.
La question de la mesure de la température des activités financières est complexe mais nous attirons votre attention sur les fortes différences entre l'estimation de la température de Crédit Agricole par Oxfam et celles estimées tant par le CDP (de 3,2°C), que par Trucost (de <1,5°C).

Enfin, pour rappel, le Crédit Agricole a adopté en juin 2019 une Stratégie Climat dans laquelle nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte carbone scope 3 en réallouant nos portefeuilles de financement et d'investissement en ligne avec l'Accord de Paris, via un renforcement de nos financements de la transition énergétique d'un côté, et une réduction de nos financements carbonés de l'autre (sortie totale du charbon selon un calendrier 2030/2040). Voir https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-le-partenaire-d-une-economie-durable/finance-climat

A noter que les objectifs affichés dans cette Stratégie Climat ont été reconnus par un certain nombre d'observateurs comme faisant partie des plus ambitieux du secteur (cf. le *Fossil Fuel Finance Report/Banking on climate change 2020* qui positionne le Crédit Agricole comme la banque ayant la politique fossiles la plus robuste).

Cette Stratégie Climat est aujourd'hui en cours de déclinaison opérationnelle :

- nous avons mis à jour nos politiques sectorielles charbon en ligne avec nos engagements de sortie totale du charbon à horizon 2030 et 2040 et en avons défini les modalités opératoires.
- nous développons un outil de mesure de la dimension extra-financière de l'ensemble de nos financements et investissements (plateforme de reporting extra-financier) afin de piloter avec précision la réallocation de nos portefeuilles en faveur de la transition énergétique.
- nous développons un outil d'évaluation de la dynamique de transition de nos clients entreprises (note de transition climatique)
- nous augmentons significativement nos financements et investissements dans les actifs bas-carbone.

Ce sont là quelques-uns des axes d'une stratégie qui devrait se traduire dans les années qui viennent par une réduction de notre exposition aux secteurs les plus carbonés de l'économie et une augmentation parallèle de notre exposition à une économie décarbonée.

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

BNP Paribas
Antoine SIRE
Directeur de l'Engagement d'entreprise
Laurence PESSEZ
Directrice de la Responsabilité Sociale
et Environnementale
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Oxfam France
Alexandre POIDATZ
Chargé de plaidoyer « Finance
et transition énergétique »
62 bis, avenue Parmentier
75011 Paris

Paris, le 19 octobre 2020

Cher Monsieur,

Vous vous apprêtez à publier un rapport sur l'empreinte carbone globale des banques françaises et avez eu l'amabilité de partager avec nous, à l'avance, un certain nombre d'éléments de cette publication. Malgré le dialogue constructif que vous avez facilité avec le cabinet de conseil qui a conçu la méthodologie et produit le contenu de l'étude, nous n'avons pas d'éléments suffisants pour commenter en détails les données concernant BNP Paribas. Les éléments que vous nous avez communiqués nous permettent néanmoins de formuler les remarques que vous trouverez ci-dessous.

Votre étude a pour objectif de déduire l'empreinte carbone de l'ensemble des activités financées par les différentes banques françaises et de la traduire en une « température » approximative. Une telle démarche est légitime, tout comme le serait une mesure de l'impact positif de notre activité en termes d'emplois et de développement économique.

L'étude confirme une évidence : l'économie dans laquelle nous vivons est fortement carbonée, et les banques françaises contribuent à la financer. C'est le cas de BNP Paribas, **première banque des entreprises européennes**, née du regroupement d'établissements fondés il y a près de 200 ans pour soutenir l'industrialisation et accompagner les entreprises à l'exportation. Nous avons toujours fourni un service essentiel au fonctionnement de l'économie, et le rôle que nous jouons pour aider entreprises et particuliers à traverser la crise actuelle le démontre une nouvelle fois.

Cependant l'étude que vous avez réalisée, tout en donnant des chiffres qui illustrent une réalité connue de tous, est incapable de rendre compte du mouvement de transformation engagé dans certaines banques, et plus généralement dans une partie de l'économie. **Elle repose en effet sur des données de 2017 et prend comme hypothèse que la banque continuerait ses activités à l'identique d'ici 2100. Cette hypothèse théorique est en décalage complet avec les directions que nous prenons dans la réalité.**

Nous savons que la trajectoire du monde n'est pas soutenable en l'état et qu'elle doit changer. Pour les entreprises, et donc pour les banques, c'est l'Accord de Paris de décembre 2015 qui a été le signal politique fort sur la nécessité partagée de changer de modèle. 2015, c'est aussi l'année de publication des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, qui constituent une boussole efficace pour l'économie comme pour les Etats. Intégrer de tels signaux dans des politiques d'entreprise représente une transformation majeure que nous avons engagée et que nous souhaitons conduire en profondeur, ce qui prend du temps et ne peut se refléter à très court-terme. Ainsi, depuis 2015 et de façon encore accélérée depuis 2017, nous avons travaillé sans attendre et pris des engagements forts car**, nous le savons, il y a urgence**. En parallèle, nous continuons à assurer notre rôle auprès des citoyens, des entreprises et des Etats qui attendent également de nous que nous concourions à la vie quotidienne et à la bonne marche des projets de chacun.

Une photographie des portefeuilles à fin 2017 ne reflète ni nos engagements pris ces dernières années, ni la manière dont nous sommes en train de faire évoluer nos processus et nos critères de décisions. La période 2017-2020 aura été celle de la mise en place de décisions structurantes et la décennie 2020-2030 sera celle de leur prise d'effet à grande échelle.

Nous avons décidé courant 2016 d'aligner notre portefeuille de crédit sur les objectifs de l'Accord de Paris et d'intégrer dans notre stratégie d'entreprise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ces engagements ont été rapidement suivis de décisions importantes, à contre-courant des pratiques de la plupart des grandes banques internationales qui n'ont pas restreint leurs financements aux grands secteurs industriels et notamment dans le secteur de l'énergie :

- Tout d'abord, **la cessation de la fourniture de tout service financier aux spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux…) décidée fin 2017**, alors même que BNP Paribas est l'une des rares banques européennes sérieusement implantées en Amérique du Nord, où ces techniques sont particulièrement utilisées.

- Ensuite, l'adoption d'une politique de sortie du charbon que sa mise à jour de 2020 porte au meilleur niveau des banques internationales. Cette politique est souvent comprise comme une « sortie du charbon en 2030/2040 ». En réalité, nous cessons dès maintenant la fourniture de tout nouveau service financier aux compagnies d'électricité et entreprises minières qui ne font pas les choix industriels nécessaires pour leur permettre une sortie du charbon aux échéances fixées. **Cette politique nous conduit dès 2020 à mettre fin à notre activité auprès de la moitié de nos clients producteurs d'électricité, avec lesquels nous étions pour la plupart en relation depuis des décennies. Bien entendu, il est**

essentiel que nous continuions à accompagner l'autre moitié de nos clients dans leur transition, ceux qui produisent encore de l'électricité à partir de charbon mais mettent en place des plans de sortie volontaristes. Autre indicateur de la transformation que nous mettons en œuvre : en 2019, 87% des financements de projets octroyés par BNP Paribas dans le secteur de la production d'électricité ont été consacrés à des projets d'énergies renouvelables, et 0% à des projets liés au charbon.

Notre première politique charbon remontant à 2011 et ayant été régulièrement renforcée depuis, elle a déjà eu le temps de produire des effets importants, mais moins radicaux que ceux attendus des décisions adoptées dernièrement. **Le graphique ci-dessous montre à la fois que nous sommes déjà en avance sur le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie compatible avec l'Accord de Paris (SDS), et que nous sommes sur une trajectoire conduisant à une diminution rapide du recours au charbon chez les entreprises qui resteront nos clientes.**

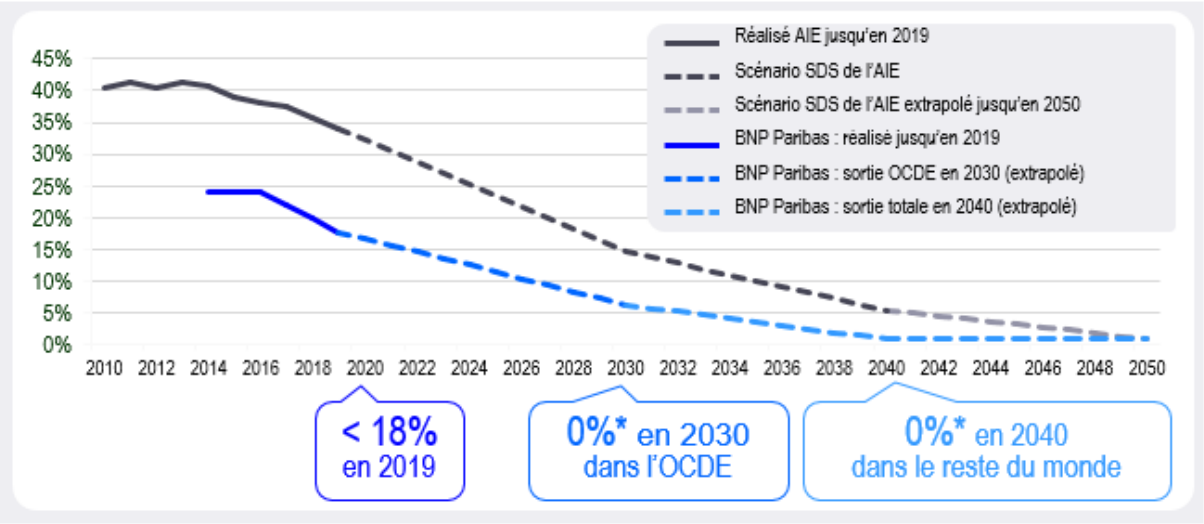

** Données basées sur la capacité de charbon à fin 2019 de 80% du portefeuille de BNP Paribas (telles qu'utilisées pour le calcul du mix électrique du Groupe) ; la trajectoire ne prend pas en compte les éventuels engagements contractuels allant au-delà des dates de sortie*

Plus généralement, à fin 2019, l'exposition de notre groupe au charbon est déjà nettement inférieure à 0,5% de l'ensemble de son portefeuille de crédit.

Dans le secteur pétrolier et gazier, nous avons pris des **engagements sur les hydrocarbures non conventionnels**, mais le pétrole reste encore aujourd'hui incontournable dans un grand nombre d'activités vitales pour nos concitoyens. **La plupart des grandes compagnies pétrolières européennes ont cependant engagé au cours des trois dernières années un mouvement de transformation important, vers un modèle de groupes énergétiques diversifiés qui ambitionnent d'être à zéro émissions nettes de gaz à effet de serre en 2050.** Ce mouvement, sous la pression des ONG mais aussi d'investisseurs dont fait partie notre filiale BNP Paribas Asset Management, connaît actuellement une forte accélération.

Dans votre rapport, toutes les banques sont évaluées sur la base d'un postulat inexact, qui est que l'empreinte carbone d'une banque n'est proportionnelle qu'à son exposition à un secteur d'activité et pas au type d'entreprises qu'elle finance au sein de chaque secteur.

Pour pouvoir financer en priorité la transition, nous nous équipons d'outils très innovants, permettant à la fois de piloter notre portefeuille de crédit selon ce critère, et de l'introduire dans les milliers de décisions individuelles que nous prenons chaque année concernant des entreprises émettrices de gaz à effet de serre.

En 2018, BNP Paribas s'est uni à quatre grandes banques européennes autour de l'Engagement de Katowice pour développer une méthodologie commune de mesure de l'alignement de leurs portefeuilles de crédit sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. En septembre dernier, les Banques signataires ont publié leur premier rapport, pour accompagner les banques dans l'application de cette méthodologie, dite PACTA, déjà testée par vingt banques systémiques. Cette démarche a pour objet de mesurer en priorité l'alignement sur les secteurs industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre (5 secteurs responsables de 75% des émissions mondiales) puis de l'étendre progressivement aux autres secteurs. La mise en œuvre de critères climatiques dans notre action quotidienne constitue un chantier de transformation opérationnelle majeur qui implique déjà des centaines de cadres et en concernera à terme des milliers.

Notre méthodologie doit nous permettre d'orienter nos financements futurs vers une économie décarbonée, en ligne avec un objectif de réchauffement climatique bien en-deçà de 2°C et tendant vers 1,5°C. **Nous faisons donc actuellement des choix nous permettant de prendre toute notre part à un réchauffement climatique bien en-deçà de la température attribuée à BNP Paribas dans votre rapport, d'autant que nous avons compris de nos échanges que cette température est pour partie basée sur des approximations et sur une appréciation qualitative de notre politique de transition énergétique à fin 2017. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant la réalité de nos activités.**

Outre son utilisation de chiffres datés et son incapacité à refléter les dynamiques en cours, l'étude entend comparer entre elles les banques françaises pour les inciter à baisser leurs émissions. Or, cet univers de comparaison n'est pas le bon, car certaines banques françaises étudiées n'ont pas été créées pour financer les entreprises et n'exercent cette activité qu'à titre accessoire. Elles peuvent donc avoir des émissions faibles, mais elles auront une influence réduite sur la transformation de l'industrie. Inversement, **lorsqu'une banque ayant le périmètre et l'implantation mondiale de BNP Paribas se met en mouvement, son impact est important.** Nous ne doutons d'ailleurs pas que c'est ce qui vous conduit à exercer sur nous une pression particulière et, à votre manière, de contribuer à ce que notre établissement soit aujourd'hui l'une des banques internationales des entreprises les plus avancées dans tous les domaines de la transition écologique : politiques charbon, politique pétrole et gaz non conventionnels, outil d'alignement du portefeuille, financement des énergies renouvelables.

Ceci a pour toile de fond un bon positionnement général des banques françaises, qui, par exemple, sont quasiment les seules au monde à avoir des politiques sérieuses en matière de sortie du charbon. Aujourd'hui, lorsqu'une compagnie d'électricité dans le monde apprend qu'une banque pourrait restreindre ses financements en l'absence d'un plan de sortie du charbon, il s'agit presque toujours d'une banque française.

BNP Paribas s'efforce également de faire évoluer ses compétences et sa culture d'entreprise, domaine essentiel puisque toute la transformation à mener repose au bout du compte sur nos 200 000 salariés dans le monde. Au-delà du climat, les enjeux de la biodiversité, non traités dans la présente lettre, sont également considérables et nous mobilisent de manière croissante. Nous proposons aujourd'hui à chacun de nos salariés des formations au développement durable, et de nombreuses formations spécialisées sont proposées aux collaborateurs dont les décisions ont le plus d'impact sur l'environnement. Enfin, depuis plus de 10 ans, nous finançons les chercheurs qui démontrent l'impact de l'activité humaine sur le climat et les écosystèmes, et informons largement nos collaborateurs sur les travaux des savants que nous soutenons et leurs découvertes. Cela contribue à faire de notre groupe une entreprise où les employés sont largement sensibilisés aux enjeux du changement climatique et associés à notre stratégie de transition, ce qui est essentiel pour obtenir l'adhésion de tous aux changements que nous mettons en œuvre.

Nous sommes parfaitement conscients qu'au regard de l'urgence climatique, nous sommes encore loin du compte comme l'ensemble de l'économie qui permet à nos concitoyens de travailler, de communiquer, de se soigner, de se chauffer et de se déplacer. Être en complet décalage avec les agents économiques que nous avons pour mission de financer serait impossible. En revanche, nous pouvons être un élément accélérateur pour qu'ils se placent sur la bonne trajectoire et c'est ce que, parmi bien d'autres acteurs de bonne volonté, nous nous efforçons de faire. Soyez assuré que cette mission constitue aujourd'hui pour BNP Paribas une priorité et un chantier de transformation majeur, comme pour un nombre croissant de nos clients.

En nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Antoine SIRE

Laurence PESSEZ